



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} juin 2023 à 20h00 à la salle des fêtes de LEMMES
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocation du 22 mai 2023

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : PUZIN Christophe, GROSS Rémi, THUGNET Patrick, SANZEY Daniel, GUERRY Isabelle, GUERRA Jean-Louis, MAURER Christian.

Etaient remplacés : Patrick THUGNET par Jean-Emile VIRION, Jean-Louis GUERRA par Fabrice LAMBERT, Christian MAURER par Vincent HENRY

Absents : Francis TOUSSAINT, Ronald LEMOINE,

Pouvoirs : Daniel SANZEY à Alexandre NOISETTE, Freddie SERRE à Romuald LEPRINCE.

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Présentation par Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Président du GRETA, et de Madame Véronique DUGNY, Directrice d'exploitation, des formations et activités proposées par le GRETA sur le territoire meusien.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité :

Monsieur Hervé CORVISIER ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 06 avril 2023.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Economique

- **SARAP : attribution des marchés de travaux de requalification des deux bâtiments du haut.**

Gérard BUYS indique que les travaux de déconstruction par l'EPFGE sont terminés.

Il ajoute que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 mai pour analyser le rapport du maître d'œuvre. Il précise que le montant total des offres s'élève à environ 1,6 million d'euro pour un coût estimé à 1,9 million. Il confirme que les travaux d'assainissement sont bien intégrés dans les offres proposées.

Il ajoute que les travaux pourraient démarrer dès septembre pour une fin en mars 2024 et un début de location en avril 2024. Il ajoute qu'un panneau de commercialisation va être installé prochainement.

- **Zone des SOUHESMES : convention de refacturation avec la Commune des SOUHESMES pour les travaux d'éclairage public.**

Gérard BUYS indique qu'afin de pouvoir bénéficier de subventions, la Commune est porteuse du projet de réfection de l'éclairage public sur la zone, et qu'une convention avec la Codecom est nécessaire pour la refacturation du coût résiduel.

2- Tourisme – développement touristique

- **Vélo route Voie verte - 1^{ER} tronçon DIEUE-ANCEMONT : attribution du marché pour les passerelles**

Le Président indique qu'après appel d'offres, le montant de l'offre la mieux-disante de 1.296.000 € HT dépasse de 90 000 € HT l'estimatif du maître d'œuvre qui a servi au dépôt des dossiers de subventions. Il propose cependant d'attribuer le marché, conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres, le taux de subvention pour ce tronçon étant de 70%, et le planning de réalisation étant serré pour être en adéquation avec le calendrier des subventionneurs.

3- Environnement

- **Déchets ménagers et assimilés : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour 2021**

David MINUTO explique que pour les ordures ménagères résiduelles (OMR), la hausse de la collecte s'est accentuée, ce qui correspond à une tendance globale dans les collectivités meusiennes. Il précise néanmoins que la quantité d'OMR collectées par habitant reste faible.

Concernant le verre il fait part de la stabilisation de la collecte à un niveau élevé.

Pour les corps creux il signale une augmentation de 24 % du tonnage collecté en 2021, conséquence de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique. Il ajoute que les refus de tri ont augmenté, mais restent à un niveau correct.

Concernant les corps plats il indique que la collecte est stable en apparence. En effet, il précise qu'en 2020 aucun imprimé publicitaire n'a été distribué pendant 2 mois et qu'on peut donc considérer que la tendance à la baisse de la collecte des fibreux se confirme en 2021.

Concernant les refus, il indique que la moyenne des taux de refus est de 20,37% pour les corps creux et de 7,65 % pour les corps plats. Il précise que ces résultats, bien que moins bons que les années précédentes, restent corrects.

En ce qui concerne la déchèterie David MINUTO rappelle que la répartition des tonnages entre notre Communauté de communes et la CAGV se fait au prorata des visites, et que par conséquent, une grosse partie est financée par la CAGV.

Concernant les indicateurs financiers, il précise que les produits ont été vendus à un prix intéressant, ce qui a pour conséquence un montant de recettes en hausse.

4- Cohésion sociale

- **Attribution des subventions clubs et associations pour 2023**

Frédérique SERRE rappelle que l'enveloppe allouée cette année pour les subventions aux clubs et associations est de 40 000 €, comme en 2022. Elle propose d'attribuer les subventions conformément à la proposition de la commission cohésion sociale.

Catherine COLLINET-JUNG fait part de la proposition de l'association « Esperluette » de SAINT-MIHIEL de procéder à l'éclairage de novembre à janvier des vitraux de 3 églises du territoire : AMBLY, ANCEMONT et GENICOURT afin de mettre en valeur le patrimoine architectural. Le coût serait porté par les communes avec possibilité de subvention par les syndicats d'électrification et le reste à charge par la CODECOM. Le projet serait mis en place pour trois ans, avec possibilité de créer un circuit de visite et un projet CTEAC avec des écoles du territoire et le collège. Le reste à charge serait de 300 € par an pour la CODECOM pour les 3 églises.

- **Ecole de musique : proposition de tarifs pour l'année 2023/2024.**

Catherine COLLINET-JUNG rappelle la règle d'augmentation habituelle des tarifs de l'école de musique, à savoir une année + 0,50 € et l'année suivante + 1 €. Elle indique que pour la rentrée 2023/2024, c'est

l'augmentation de + 0,50 € qui devrait s'appliquer. Elle explique cependant que la commission cohésion sociale propose une augmentation entre 2 et 3 % pour les tarifs adultes, afin de tenir de l'augmentation des coûts de fonctionnement pour la Codecom.

Concernant les projets EAC, elle indique que l'école de BELRUPT a sollicité la Codecom pour une participation au projet qu'elle a initié. Catherine COLLINET-JUNG propose de confirmer la participation de la Codecom qui s'élèverait à environ 350 €, mais que c'est à titre exceptionnel, la Codecom étant normalement à l'initiative des projets afin d'avoir des interventions réparties sur l'ensemble du territoire. Elle précise que la Codecom n'est encore jamais intervenue sur cette école et que le projet est pertinent.

5- Patrimoine

- **Marché d'entretien et maintenance des systèmes de chauffage : attribution du marché.**

Luigi FORNITO propose d'attribuer le marché P2 pour l'entretien des 13 sites de la CODECOM à la société IDEX au prix annuel de 24 625 €, conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres. Il précise que le coût actuel pour 11 sites s'élève à 22 300 €.

Il rappelle que ce marché passé en groupement de commande avec la Commune de DIEUE sur Meuse a une durée de 3 ans.

Concernant la campagne ECF, il précise que les travaux 2022 qui avaient été reportés et les travaux 2023 devraient démarrer d'ici 15 jours. Il ajoute que la campagne de Blow patcher 2023 vient de se terminer.

6- Enfance - scolaire

- **Marchés restauration enfance pour les accueils périscolaires et extrascolaires et pour les petites crèches : attribution des marchés pour les années 2023-2026**

Le Président propose d'attribuer le marché pour la restauration des accueils périscolaires et des accueils de loisirs à GILBIN traiteur, conformément à la proposition de la Commission d'appel d'offres, l'offre proposée ayant été jugée mieux-disante au regard de l'ensemble des critères.

Il rappelle que le marché a une durée de 3 ans et est reconductible 1 an.

En ce qui concerne le marché pour la restauration des 3 crèches, le Président propose d'attribuer le marché à l'ASLSACIENNE DE RESTAURATION, qui vient d'ouvrir une antenne dédiée aux crèches à LONGWY.

Il précise que les prix proposés par ces deux prestataires ne sont pas en augmentation par rapport aux prix actuels, et que la qualité des prestations a été jugée conforme.

- **Accueils de loisirs été 2023 :**
 - **Tarifs centres de loisirs juillet-août 2023**
 - **Tarifs anim'été 2023**

Karine HELMINGER indique que la Commission enfance-jeunesse propose d'augmenter les forfaits de + 0,75 € par semaine pour les accueils de l'après-midi et de + 1,50 € par semaine pour les accueils à la journée, ce qui représente une augmentation d'environ 3%.

Elle précise que les équipes sont presque au complet, et qu'il manque encore 1 à 2 animateurs.

Concernant anim'été, elle indique que la Commission propose d'augmenter le prix du pass de 1 € pour un jeune puis de 0,5 € par jeune pour une même fratrie. Concernant le coût des activités, l'augmentation proposée varie de 0,50 € à 1 € en fonction du type d'activité.

- **Chantiers jeunes 2023 : tarifs**

Karine HELMINGER précise que la commission propose d'augmenter les tarifs de + 0,50 € pour le pass et de 1 € pour le mini camp. Elle indique qu'il n'y aura pas d'autre augmentation, les jeunes s'investissant dans un projet d'intérêt général.

- **Périscolaires et crèches : demande subvention CAF 2023**

Karine HELMINGER rappelle que les dossiers de demande de subvention d'investissement doivent être déposés avant le 10 juin auprès de la CAF, pour une attribution en fin d'année. Elle ajoute que les investissements seront à prévoir au budget 2024.

Concernant la crèche de SOUILLY, elle précise que l'ouverture a eu lieu ce jour même avec l'accueil de 4 enfants. Elle indique que ce sont 11 enfants qui sont déjà inscrits, et qu'il reste encore quelques places à pourvoir.

Le Président ajoute que la conception du projet est réussie, et qu'elle s'est faite en bonne concertation entre nos deux responsables de crèches et le directeur de l'enfance avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il précise cependant, que la maîtrise d'œuvre n'a pas toujours été à la hauteur en termes de suivi de chantier, et que notre responsable technique a dû énormément s'investir.

Concernant le scolaire, Laëtitia HURLAIN donne quelques chiffres pour la rentrée de septembre 2023, avec environ 780 enfants scolarisés sur notre territoire, ce qui est en légère baisse par rapport aux années antérieures. Elle confirme les deux fermetures de classes annoncées, à savoir une classe à DUGNY et une classe à AMBLY. Concernant les demandes de dérogations, elle précise que la commission s'est réunie le 31 mai pour étudier 23 dossiers, et que 6 demandes ne répondant pas aux critères d'éligibilité ont été refusées. Elle précise que les familles seront reçues individuellement afin de trouver une solution acceptable.

7- Questions diverses

- **Effacements de créances suite à procédure de surendettement :**

- **260.60 € : Déchets Ménagers**

- **534.18 € : Déchets Ménagers**

Le Président précise que la commission de surendettement ayant annulé les dettes, il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REQUALIFICATION DU SITE SARAP – ATTRIBUTION DES MARCHES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'ATTRIBUER les marchés aux entreprises ci-dessous :

LOT	Entreprise retenue	Montant € HT
01– VRD	EUROVIA	787 714.60 €
02- Espaces Verts	PAYSAGE 55	26 802.00 €
03 – Gros Œuvre	HARQUIN	173 866.00 €
04 – Dallage béton	PROXISOL	163 379.00 €
05 – Sans objet		
06 – Cloisons Faux Plafonds	ISOPLAQUISTE	78 231.43 €
07 – Menuiseries Intérieures	STEINER	42 876.00 €
08 – Peinture intérieure	AL RENOV	21 000.00 €
09 – Revêtements sols durs	GIL et ASSOCIES	54 583.33 €
10 – Plomberie CVC	LORRAINE ENERGIE	183 625.00 €
11 - Electricité	EGIL	131 320.60 €

2° D'AUTORISER le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus ;

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

ZONE DES SOUHESMES – CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil :

DECIDE

1° D'AUTORISER la prise en charge du coût résiduel (subventions déduites) des travaux d'amélioration de l'éclairage public de la Zone des SOUHESMES supportés par la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT ;

2° D'AUTORISER le Président à signer une convention avec la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT.

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent

CREANCES ETEINTES – PRISE ACTE

Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité :

PREND ACTE DE

1° L'INSCRIPTION au compte 6542 pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes, les créances éteintes ci-dessous conformément à la décision de la commission de surendettement de la Meuse :

Débiteurs	Montant dette
XXXXXXX	260.50 €
XXXXXXXXXX	534.18 €

VELO ROUTE VOIE VERTE – MARCHE PASSERELLES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché de création de deux passerelles à l'entreprise BERTHOLD, pour un montant de 1 296 020 € HT ;

2° D'AUTORISER le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue ci-dessus ;

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

DECHETS MENAGERS - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2021

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'APPROUVER le Rapport Annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) ;

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

SUBVENTIONS 2023 – CLUBS ET ASSOCIATIONS

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° D'ATTRIBUER les subventions 2023 aux clubs sportifs et associations culturelles conformément au tableau annexé à la présente ;

2° D'AUTORISER l'achat d'un ordinateur et d'une tablette pour les bibliothèques de :

Bibliothèques	Montant achat
Bibliothèque de DIEUE	1 473 €
Bibliothèque de DUGNY	1 280 €

3° D'AUTORISER le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Bibliothèque Départementale de la Meuse à hauteur de 50% du coût des matériels informatiques ;

4° D'AUTORISER le Président à procéder au versement des subventions 2023 aux clubs et associations.

Associations et Clubs	Montant subvention 2023
CLUBS SPORTIFS	
Les chevaliers de la gaule (école de pêche)	300 €
AS Dieue Sommedieue	1 000 €
AS Souilly Basket	564 €
ESTAVB	1 126 €
AN Volley	390 €
Meuse Ancycles	300 €
AS Nixeville Blercourt	1 000 € + Remboursement GESAM
Ancemont Badminton	300 €

Potes en ciel	1 000 €
Football Club Dugny	1 120 €
Judo club de Dieue	1 230 €
Tennis Club des Loups	850 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Ermitage saint marcel	734 €
Refuge des pivoinés	1 200 €
Traditions meusiennes	1 000 €
ASSOCIATIONS HISTOIRE ET MÉMOIRE	
Souvenir français	500 €
Comité de la Voie Sacrée	1 000 €
MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLE / INVESTISSEMENT	
CONNAISSANCE DE LA MEUSE	7 000 €
MEUSE BIERE et TRADITIONS	750 €
TRADITIONS MEUSIENNES	2 244 €
SAPEURS POMPIERS SOUILLY	700 €
BASKET SOUILLY	264 €
ASSOCIATION ESPERLUETTE	300 €
LE REFUGE DES PIVOINÉS	2 500 €
BIBLIOTHEQUE SOUILLY	248 €

ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS 2023/2024

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'APPLIQUER les tarifs ci-dessous pour 2023/2024 :

MENSUELS

- **Formation musicale +Instrument 30 min individuel ou 1 H collectif**

Enfant du Val de Meuse -Voie Sacrée	52,50 €
Enfant hors Val de Meuse -Voie Sacrée	79,00 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	75,50 €
Adulte hors Val de Meuse -Voie Sacrée	101,50 €
- **Formation musicale +Instrument 45min. individuel minimum 6 ans de pratique**

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	56,00 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	84,00 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	84,00 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	109,00 €

- **Formation musicale seule 45 min.**

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	26,50 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	38,00 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	36,50 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	57,00 €

- **Instrument seul 30 min individuel ou 1H collectif - Coursus Loisir**

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	35,50 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	50,00 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	48,00 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	70,50 €

- **Instrument seul 45 min. individuel minimum 6 ans de pratique - Coursus loisir**

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	39,00 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	55,00 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	56,00 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	76,50 €

- **Pratique d'ensemble seule : atelier ou ensemble**

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	35,50 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	52,50 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	48,00 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	70,50 €

ANNUELS

- **Chorale d'enfants :**

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	28,50 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	43,50 €

TRIMESTRIELS

- **Location d'instrument :**

Flûte traversière, saxophone, clarinette	52,00 €
Guitare	35,50 €

- Les élèves inscrits à un cours d'instrument participent aux pratiques d'ensemble de leur choix sans supplément de tarif.
- A partir du 3^e membre d'un foyer : ½ tarif applicable à un tarif enfant uniquement.
- Tarif dégressif pour pratique d'un 2^e instrument : ½ tarif
- Les étudiants bénéficient du tarif « Enfant »
- Dispositif MSA Activités pour les allocataires MSA
- Tarif Val de Meuse-Voie Sacrée appliqué aux enfants résidant hors territoire communautaire mais scolarisés dans les écoles du territoire
- Tarif Val de Meuse-Voie Sacrée appliqué aux enfants du personnel de la communauté de communes, résidant hors territoire
- Chaque élève de l'école de musique pourra assister gratuitement à un concert ARCATURE par an, ainsi que son accompagnant le cas échéant

2° DE DONNER mandat au Président de procéder aux adaptations ou modifications qui s'avèreraient nécessaires.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE – ATTRIBUTION MARCHE

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché d'entretien des systèmes de chauffage des 13 sites de la Codecom à l'entreprise IDEX, pour un montant annuel P2 de 24 625.42 € HT ;

2° D'AUTORISER le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue ci-dessus ;

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

RESTAURATION PERISCOLAIRE ET CRECHES – ATTRIBUTION DES MARCHES

Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil :

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché pour le **lot 1 : restauration des accueils périscolaires et extrascolaires à l'entreprise :**

GILBIN TRAITEUR

Nb repas estimé	Prix unitaire € HT	Montant global € HT estimé
215 000	3.63 €	780 450 € HT

2° D'ATTRIBUER le marché pour le **lot 2 : restauration des 3 petites crèches à l'entreprise :**

L'ALSACIENNE DE RESTAURATION

Nb repas Estimé	Prix unitaire HT	Nb goûters 2 composants Estimé	Prix unitaire HT	Nb goûters 3 Composants Estimé	Prix unitaire HT	Montant global HT Estimé
40 000	3.98 €	16 000	0.78 €	13 000	0.89 €	183 250 €

3° D'AUTORISER le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus ;

4° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

TARIFS ALSH ETE 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° D'ARRETER Les tarifs applicables aux accueils de loisirs à destination des 4-13 ans, à compter du **1^{er} juillet 2023**, comme suit :

Tranche	Quotient Familial	Tarif pour 1 semaine <u>Accueil à l'après-midi</u>	
		Allocataires CAF	Allocataires MSA
1	De 0 à 700	26.50 €	19.25 €
2	De 701 à 900	26.60 €	30.25 €
3	De 901 à 1300	27.00 €	31.00 €
4	Au delà de 1300	32.00 €	34.25 €

Tranche	Quotient Familial	Tarif pour 1 semaine <u>Accueil à la journée</u>	
		Allocataires CAF	Allocataires MSA
1	De 0 à 700	49.00 €	41.50 €
2	De 701 à 900	49.50 €	59.00 €
3	De 901 à 1300	50.00 €	60.00 €
4	Au-delà de 1300	52.00 €	62.00 €

2° PRECISE que les tarifs votés ci-dessus feront l'objet d'une proratisation si un jour férié tombe la semaine concernée.

3° PRECISE que les tarifs votés ci-dessus feront l'objet d'une proratisation pour les demi-semaines présentes dans le calendrier.

TARIFS ANIM'ETE 2023

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° DE FIXER les tarifs comme suit :

1 / Le pass' d'accès au dispositif

Nbre de jeunes par famille	Tarifs 2023 en Euros
1 jeune	23.00 €
2 ^{ème} jeune d'une même famille	11.50 €
3 ^{ème} jeune d'une même famille	11.50 €

2 / Les activités à suppléments

	Tarifs 2023 en Euros
Grande sortie à la journée avec bus	11,00 €
Mini camp extérieur	6,50 € / nuit
Sorties en ½ journée	4,00 €
Activités sportives à suppléments	3,00 €

3 / Le séjour

	Tarifs 2023 en Euros
(3jours /2 nuits)	52,00 €

4 / Les transports en mini bus

	Tarifs 2023 en Euros
Aller-retour par activité et par jeune	3,50 €

DISPOSITIFS ADOS – TARIFS 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° DE FIXER les tarifs comme suit :

	Tarifs 2023 Jeunes Codecom	Tarifs 2023 Jeunes Extérieur
Pass Semaine	5,00 €	5,00 €
Journée Chantier	2,00 €	2,00 €
Mini Camp Extérieur	5,50 € / nuit	6,50 € / nuit
Sorties en ½ journée	3,50 €	4,00 €
Grande Sortie à la Journée	9,00 €	11,00 €

Séjour (3jrs/2nuits)	11,00 €/jr	16,00 €/jr
----------------------	------------	------------

INVESTISSEMENTS ENFANCE – DEMANDE SUBVENTION CAF 2023

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à solliciter une subvention auprès de la CAF à hauteur de 80 % pour les achats de matériels suivants :

- Lave-vaisselle et tables enfant pour le centre de loisirs du mercredi de SOUILLY ;
- Tables et espace cocooning pour le périscolaire de SOUILLY ;
- Bancs pour les périscolaires de SOMMEDIÈUE et SOUILLY ;
- Meuble de rangement pour le périscolaire de SOMMEDIÈUE ;
- Tables de jeux extérieurs pour le périscolaire de SOMMEDIÈUE ;
- Chalet de rangement pour le périscolaire de SOMMEDIÈUE ;
- Structure de motricité pour le périscolaire de DIEUE ;
- Crèche de DIEUE : projet d'espace multisensoriel ;
- Crèche de DUGNY : nettoyeur vapeur ;
- Crèche de SOUILLY : mobilier pour aménagement extérieur.

2° D'AUTORISER le Président à procéder à ces investissements et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Il lève la séance du conseil communautaire à 22h30.

Le Président,
S. NAHANT

Le Secrétaire
H. CORVISIER